

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 232

présenté par
M. Breton

ARTICLE 26

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa étant le doublon de l'alinéa 6, il convient de le supprimer.